

REVISION N° 2
Approbation - 2019

SOLAIZE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C-5-1-1 Informations complémentaires

Solaize

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Solaize, dix zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Eglise

L'église romane possède un clocher-porche et une abside à pans coupés. Au Moyen Age, elle était entourée du cimetière paroissial.

2- Saint-Anin

Prieuré et château du Moyen Age.

Le prieuré des Vignettes était une dépendance de l'Abbaye d'Hautecombe. On le trouve mentionné dans un acte de donation de Thomas Comte de Maurienne en 1210. En 1616, il est acheté par le Sieur de Saint-Anin. La chapelle du prieuré était dédiée à Saint-André.

3- Rue de Chariolles

Maison-forte médiévale.

4- Rome

Maison-forte médiévale.

5- Les Figuières – Saint-Anin

Indices de sites néolithique, protohistorique, gallo-romain et médiéval.

6- Saint-André

Indices de site protohistorique

7- Route du Pilon

Indices de site gallo-romain

8- Chemin de la Blancherie

Indices de site gallo-romain

9- Chemin des Roches

Indices de site gallo-romain

10- Rue de la Charrière

Indices de site gallo-romain

Annexe à l'arrêté N° 05-112 du 14 avril 2005